

Le 6 Septembre 2022, le SMICVAL adopte une délibération afin de mettre en œuvre Néo SMICVAL.

Cette réforme impacte de façon dramatique les usagers en matière de collecte de leurs ordures ménagères, réduit drastiquement le nombre de passages en déchèterie à 7 par an et prévoit aussi la mise en œuvre d'une prochaine taxe incitative.

### **Où en sommes-nous ?**

Après de longs mois, la médiation introduite par le Préfet de Nouvelle Aquitaine a abouti à la proposition d'un protocole entre les 53 Maires opposés à la réforme et le SMICVAL ; il est en cours de ratification dans chaque commune. Ce protocole n'apporte rien de plus pour l'usager puisqu'il officialise le ramassage en porte à porte pour celles qui l'acceptent à raison d'un ramassage tous les 15 jours pour les OMR (ordures ménagères résiduelles) et toutes les 3 semaines pour le tri. Les 8 communes qui ont refusé l'implantation des Points d'apports (Saint Yzan de Soudiac, Saint-Vivien, Virsac, Teuillac, Gauriaguet, Marcenais, Marsas et Cubnezais) ne seront collectées qu'une fois toutes les 3 semaines tant pour les OMR que pour le tri.

### **LE DÉPLOIEMENT DE LA RÉFORME EST DONC OFFICIELLEMENT STOPPÉ !**

Les élections municipales de Mars prochain seront l'opportunité d'abandonner définitivement cette réforme mal préparée, coûteuse et inadaptée à notre territoire, à condition de renouveler les délégués du SMICVAL ; ces nouveaux délégués majoritairement opposés à la réforme pourront alors changer la gouvernance du SMICVAL et le Président.

Nos actions auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux restent pendantes ; nous espérons un jugement pour celle introduite en Novembre 2024, au cours du premier semestre 2026.

Nous restons mobilisés, tout est encore possible ; nous allons nous impliquer prochainement lors des élections municipales.

Merci à vous tous, adhérents, sympathisants ; je vous invite à renouveler votre adhésion, voire à nous rejoindre.

Plus nous sommes nombreux, plus notre action est efficace !